

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

| Cadre réservé à l'autorité environnementale | | |
|---|----------------------|-----------------------|
| Date de réception : | Dossier complet le : | N° d'enregistrement : |

1. Intitulé du projet

Projet de redéploiement des équipements sportifs du quartier Ronde-Couture à Charleville Mézières.

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom : _____ Prénom : _____

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

VILLE DE CHARLEVILLE-MEZIERES

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Monsieur Boris RAVIGNON, maire de CHARLEVILLE-MEZIERES

RCS / SIRET

| | | | | | | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 2 | 1 | 0 | 8 | 0 | 0 | 9 | 6 | 7 | 0 | 0 | 0 | 1 | 5 |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|

Forme juridique : Commune

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

| N° de catégorie et sous-catégorie | Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)) |
|-----------------------------------|--|
| n°44-d) | 44. Équipements sportifs, culturels ou de loisirs et aménagements associés. d) Autres équipements sportifs ou de loisirs et aménagements associés. |

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet de redéploiement des équipements sportifs du quartier Ronde-Couture à Charleville Mézières comprend :

La démolition du Gymnase Cossec des Mésanges,

La création d'un équipement sportif comprenant une salle omnisports neuve et une piscine,

La réhabilitation de tribunes sportives et de locaux verticaux

La création d'un terrain de sports extérieur couvert

La réhabilitation et la mise aux normes FFF d'un terrain de football synthétique avec piste d'athlétisme 4 couloirs,

La réhabilitation et le repositionnement d'un terrain multi-sports

la création de places de stationnements et les aménagements extérieurs comprenant l'ensemble des cheminements et leur mise aux normes PMR.

4.2 Objectifs du projet

L'objectif du projet est la mise à disposition de la population d'un ensemble d'équipements sportifs de qualité, ce nouvel équipement aura pour vocation de répondre aux besoins et attentes des scolaires, des sportifs et du grand public.

DETAILLER ICI LE PROGRAMME DES BATIMENTS

En extérieurs, l'ensemble du complexe sera rendu accessible à tous, les cheminements s'inscriront dans une continuité de cheminements cyclables et seront correctement éclairés avec un système d'abaissement piloté.

L'ensemble du terrain pourrait être fermé afin de contrôler efficacement les flux lors de manifestations.

Le terrain de grand jeux, sera mis à la norme E4 de la FFF afin de pouvoir y organiser des rencontres de clubs.

La piste d'athlétisme sera réhabilitée afin de permettre les entraînements dans de bonnes conditions.

La gestion des eaux pluviales sera réalisée en gravitaire, en partie en surface, en organisant la gestion du tamponnement à la parcelle avec un rejet régulé au réseau, améliorant ainsi beaucoup la situation actuelle, mettant en conformité l'ensemble du complexe sportif.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

En phase travaux des perturbations liées au trafic des engins de chantier peuvent être rencontrées, ainsi que quelques nuisances sonores pour les riverains pendant les heures d'ouverture du chantier.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le complexe sportif est divisé en différentes zones:

- 1) Espace accueil comprenant les parkings, le parvis et les espaces d'accompagnement et de circulations piétonnes,
- 2) Espace personnel : locaux administratifs et locaux du personnel de bassin
- 3) Espace vestiaire : vestiaire, local d'entretien et sanitaires - douches
- 4) Espace piscine : halle bassins, infirmerie, office bassins, locaux de rangement matériels de piscine, locaux de rangement
- 5) Espace salle Omnisports,
- 6) infirmerie, office bassin et locaux d'entretien
- 7) Espace technique : locaux technique et cour de service
- 8) Terrain de sports extérieur couvert
- 9) Terrain de foot aux normes FFF avec vestiaires
- 10) Tribunes réhabilitées et toilettes pour spectateurs
- 11) Petit terrain multisports extérieur

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Permis de construire

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

| Grandeurs caractéristiques | Valeur(s) |
|---|--|
| - Emprise d'intervention totale | - 51 623m ² |
| - Surface plancher | - 8 191m ² |
| - Espace extérieurs dont aire de stationnement | - 42 020m ² dont 4 509m ² |

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Rue Félicien Wautelet, n°5 et
entre n°5 et 7

Cadastre :

000 DM 241 : 45 936m²

000 DM 14 : 692m²

000 DM 223 : 5 726m²

000 DM 224 : 297m²

Coordonnées géographiques¹

Long. 49° 44' 54" N Lat. 04° 43' 15" E

Pour les catégories 5° a), 6° a), b)
et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d),
10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°,
38° ; 43° a), b) de l'annexe à
l'article R. 122-2 du code de
l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

**4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation
environnementale ?**

Oui

Non

**4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les
différentes composantes de votre projet et
indiquez à quelle date il a été autorisé ?**

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

| Le projet se situe-t-il : | Oui | Non | Lequel/Laquelle ? |
|--|--------------------------|-------------------------------------|---|
| Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Les ZNIEFF de type 1 les plus proches se situent à 1.6km au nord-est "BOIS ET ANCIENNES CARRIERES DE LA COTE DU BOIS EN VAL" à 2.3km au nord-ouest "LES PRES DE SAVIGNY", à 2,5km à l'est "BALLASTIERES DES AYVELLES ET VILLERS-SEMEUSE", à 2,6km au sud-est le "BOIS, PRAIRIES ET FORT DES AYVELLES ET DE LA FRANCHEVILLE". / Les ZNIEFF de type 2 les plus proches se situent à 7km au nord-est, le "plateau Ardennais" et à 7.1km au sud. le BOIS D'ENELLE AU SUD DE BOULZICOURT |
| En zone de montagne ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | L'arrêté de protection de biotope le plus proche est localisée à 20km au sud-ouest de la zone d'étude il s'agit des 'Biotopes à Ecrevisse à Pieds Blancs et Truite Fario (Parties des Ruisseaux du Moulinet et de La Rosiere) à Dommery, Grandchamp, Signy-L'Abbaye, Viel-Saint-Remy et Wagnon' |
| Sur le territoire d'une commune littorale ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Le Parc Naturel Régional des Ardennes est situé au plus près à 5,5km au nord-ouest. |
| Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Le projet est concerné par le PPBE du département des Ardennes du 14 mai 2019. Le projet se situe dans un secteur affecté par le bruit à proximité d'infrastructures routières bruyantes : - RD 8043A - RD8051A |
| Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Le projet se situe à 730m au sud de la limite sud du SPR de Charleville-Mézières mais n'est concerné par aucun périmètre de protection de Monument Historique ni site Classé ou Inscrit. |
| Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |

| | | | |
|---|--------------------------|-------------------------------------|---|
| Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ? | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | La commune de Charleville-Mezière est couverte par les plans suivants: - PPRI Meuse Aval du 28/10/1999 |
| Dans un site ou sur des sols pollués ? | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Sites BASOL à 520m SSP001178301 au nord et à 560m à l'est SSP000929501 Les sites BASIAS (anciens sites industrielles) les plus près sont les suivants : - CHA0805143 : Décharge municipale ; Briqueterie Hachon (200 m/ Parc Brossolette) - CHA0805050 : Sté JEANTILS et GILLET à 300m - CHA0805173 : Ets PETIT; Ets GOUET et PIGEON à 300m au nord - CHA0805057 : SOTRADEL 400m au nord - CHA0805109 : STE METALLURGIQUE DES ARDENNES à 300m au nord-est |
| Dans une zone de répartition des eaux ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Dans un site inscrit ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité : | Oui | Non | Lequel et à quelle distance ? |
| D'un site Natura 2000 ? | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Directive Habitats : DFR2100299 Forêts de la vallée de la Semoy à Thilay et Hautes-rivières à 12,5km / FR2100343 Site à chiroptères de la vallée de la Bar à 16,5km / FR2100270 Rièzes du plateau de Rocroi à 20km / FR2100300 Massif de Signy-l'Abbaye à 21,5km Directive oiseaux : FR2112013 Plateau ardennais à 7km |
| D'un site classé ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

| Incidences potentielles | | Oui | Non | De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel |
|-------------------------|---|-------------------------------------|-------------------------------------|---|
| Ressources | Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Oui sur le réseau public d'adduction d'eau Pour alimenter les bassins de la piscine et les douches dun complexe. Soit environ 13 180 m3 par an pour l'ensemble du site. |
| | Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Le terrain est relativement imperméable, il n'engendre pas de modification prévisible sur les masses d'eau souterraines. |
| | Est-il excédentaire en matériaux ? | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Terrassements en déblai/remblai sur site. Les remblais s'effectueront avec les terres issues des déblais du site si possible, sauf prescriptions contraires dues à une qualité insuffisante des matériaux. Si nécessaire, l'excédent de déblais ou de terre végétale sera déposé dans le stock de la ville ou évacué en décharge publique appropriée |
| | Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Milieu naturel | Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Le site Natura 2000 le plus proche est situé à 7 km (Directive oiseaux : FR2112013 Plateau ardennais) du site, le projet n'aura pas d'impact sur les espèces et habitats, objet du classement en site NATURA 2000. |

| | | | | |
|------------------|--|--|--|---|
| | Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Risques | Est-il concerné par des risques technologiques ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Est-il concerné par des risques naturels ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | le site est concerné par le risque de retrait gonflements des argiles (exposition moyenne) et mouvement terrain non localisé. Le risque sismique (zone 2) y est faible. |
| | Engendre-t-il des risques sanitaires ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Est-il concerné par des risques sanitaires ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Nuisances | Engendre-t-il des déplacements/des trafics | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | La création d'un complexe sportif comprenant une piscine amènera du trafic principalement le mercredi, les week-ends et pendant les vacances scolaires. Le projet prévoit la création de deux zones de stationnements avec un système entrée/sortie dissociées, une accessible depuis la rue des Mésanges, l'autre depuis la rue Félicien Wautelet |
| | Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ? | <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> | L'unique source de bruit est liée aux trafics. Ces derniers seront répartis sur l'ensemble de la journée et ne modifieront pas l'ambiance sonore actuelle du site. |

| | | | | |
|------------------|--|-------------------------------------|-------------------------------------|---|
| | Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ? | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Il existe un risque de vibration en phase travaux uniquement lors de la réalisation des terrassements. |
| | Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ? | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Pour l'ensemble du projet l'éclairage naturel sera privilégié. Les éclairages extérieurs se feront par des candélabres de 20lux en moyenne dont l'allumage et l'extinction se fera par horloge de la ville, par ailleurs, les candélabres seront équipés d'un système de détection permettant une réduction de 90% du flux en l'absence de personne. Le terrain de foot sera éclairé conformément à la norme E4 FFF (400lux moyen) uniquement lors de son usage. Le projet s'inscrit en secteur urbanisé soumis à de nombreuses émissions lumineuses. |
| Emissions | Engendre-t-il des rejets dans l'air ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | L'évacuation des eaux pluviales sera réalisée conformément aux spécifications de la circulaire n°77 284 INT du 22/06/1977. Des noues paysagères et des structures réservoir sous les voiries, redimensionnées permettront la gestion des eaux pluviales. Les eaux usées seront rejetées dans le réseau existant conformément à la réglementation en vigueur. |
| | Engendre-t-il des effluents ? | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Le projet engendra des effluents lors des vidanges exceptionnelles des bassins (entretiens, réparations...). Les eaux des bassins de la piscine sont déchlorée avant le rejet des réseaux d'EP |
| | Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Les déchets générés par ce type d'équipement public sont classiques, cartons, plastiques, et DND. |

| | | | | |
|---|---|--------------------------|-------------------------------------|--|
| Patrimoine / Cadre de vie / Population | Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Le projet se situe à 730m au sud de la limite sud du SPR de Charleville-Mézières mais n'est concerné par aucun périmètre de protection de Monument Historique ni site Classé ou Inscrit. |
| | Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Le projet s'inscrit sur un périmètre déjà dédiée à la pratique sportive, il n'y a pas de modification de l'activité humaine, juste un enrichissement qualitatif des possibilités de pratiques sportives. |

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Actuellement le rejet des EP n'est pas régulé. Le projet prévoit la régularisation des EP de l'ensemble de l'emprise.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

La destination du site ne changera pas de nature, les surfaces imperméabilisées vont légèrement augmenter, mais la gestion des eaux pluviales sera réalisée en gravitaire, en partie en surface, en organisant la gestion du tamponnement à la parcelle avec un rejet régulé au réseau, améliorant ainsi beaucoup la situation actuelle en soulageant le réseau EP. L'espace va être largement planté afin de permettre une bonne continuité des strates arborées, arbustives et herbacées. L'équipement va permettre une forte amélioration de la qualité des pratiques sportives pour tous les publics, notamment à destination des plus jeunes et ainsi participer à l'amélioration de la qualité de vie des riverain(e)s

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

| Objet | | |
|-------|---|--------------------------|
| 1 | Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ; | <input type="checkbox"/> |
| 2 | Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ; | <input type="checkbox"/> |
| 3 | Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ; | <input type="checkbox"/> |
| 4 | Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ; | <input type="checkbox"/> |
| 5 | Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ; | <input type="checkbox"/> |
| 6 | Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets. | <input type="checkbox"/> |

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

| Objet |
|-------|
| |

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

Charleville-Mézières

le,

31/01/2022

Signature

Alain BARTHELEMY
Maire Adjoint
Aménagement -
Travaux - Mobilité

